

COUR AMÉRICAINNE DU DISTRICT DE L'EST DE NEW YORK

AVIS DE LITISPENDANCE DE RECOURS COLLECTIF

Un tribunal a autorisé la publication de cet avis.

Il ne s'agit pas d'une sollicitation d'un avocat.

Avez-vous un enfant :

- a) qui souffre du diabète de Type 1 ou du diabète de Type 2 ; et**
- b) qui maintenant fréquente une école publique du Département de l'Éducation de la Ville de New York (NYCDOE) ou en fréquentera une à l'avenir ?**

Une Cour a autorisé que cette affaire fasse l'objet d'un recours collectif. Veuillez lire attentivement la Notification.

À : Tous les élèves diabétiques nécessitant en classe des soins de santé liés au diabète qui fréquentent actuellement une école du NYCDOE, et leurs parents.

HISTORIQUE DU CAS

- Trois enfants diabétiques, représentés par leurs parents, ainsi que l'Association américaine pour le diabète (collectivement, les « Plaignants »), ont intenté un procès contre le Département de l'Éducation de la Ville de New York (NYCDOE) pour lui demander d'offrir aux enfants diabétiques de meilleurs soins de santé en classe. L'intitulé du dossier *M.F., et al. v. New York City Department of Education, et al.*, Civil No. 18-CV-6109.
- Les plaignants déclarent que les écoles du NYCDOE ont violé les lois fédérales protégeant les handicapés, notamment les diabétiques, vu que les écoles :
 - N'ont pas fixé et organisé les réunions nommées réunions de la Section 504, et elles n'ont pas élaboré et appliqué des plans intitulés plans Section 504, qui décrivent les soins et aménagements qu'il faut aux enfants diabétiques pour fréquenter sans danger l'école et profiter de leur instruction.
 - N'ont pas donné aux infirmiers/infirmières, aides-enseignants, enseignants, enseignants suppléants, et autres membres du personnel la formation requise liée au diabète pour satisfaire aux besoins des élèves diabétiques ;
 - Ont séparé inutilement les élèves diabétiques des autres élèves de leur classe, les faisant laisser leur classe pour des soins de routine liés au diabète. Ce qui leur fait perdre des heures d'instruction.

- Ont exclu les élèves diabétiques de l'école ou des activités scolaires, telles que les sorties éducatives, les activités périscolaires, et le petit déjeuner offert à l'école en ne leur procurant pas des soins nécessaires liés au diabète.
- Renseignez-vous [davantage sur le procès](#), notamment sur la plainte.
- Renseignez-vous sur [les soins du diabète](#) dans les écoles publiques de la Ville de New York.
- Avec l'autorisation de cette Cour, les plaignants représentent tous les membres du recours collectif, autrement dit tous les élèves souffrant de diabète du Type 1 ou de diabète du Type 2 qui ont droit aux soins liés au diabète, et qui maintenant fréquentent une école du NYCDOE, relativement aux changements des politiques, pratiques, et procédures en matière de soins et d'aménagements liés au diabète en classe à l'échelle du système scolaire.
- La Cour n'a pas encore pris à tort les accusés. Les plaignants et autres membres du recours collectif ne réclament pas à l'issue de ce procès des dommages monétaires aux accusés. Les plaignants n'entendent uniquement qu'à ce que les accusés changent leurs politiques et pratiques.
- Les plaignants réclament un changement à l'échelle du système scolaire visant tous les diabétiques, qu'ils décident ou pas être partie au procès.

VOUS NE DEVEZ RIEN FAIRE. Nous ne vous faisons parvenir cet avis que pour vous donner l'opportunité de suivre cette affaire, si cela vous intéresse.

Les avocats chargés de l'affaire

1. Ai-je un avocat pour me représenter dans cette affaire ?

La Cour a décidé que le cabinet juridique à but non-lucratif, Disability Rights Advocates, représenterait tous les membres du recours collectif. Le cabinet Disability Rights Advocates a de l'expérience en la matière vu qu'il a déjà traité ce même genre de cas relatifs aux droits des personnes handicapées. Pour en savoir plus sur les [Droits des personnes handicapées](#) et l'expérience des avocats.

2. Dois-je me trouver mon avocat pour me représenter ?

Ce n'est pas nécessaire que vous embauchiez votre avocat vu que le cabinet Disability Rights Advocates vous représente. Mais si vous voulez avoir votre propre avocat, il va falloir que vous le payez vous-même. Vous pouvez lui demander de comparaître devant la Cour pour

vous représenter si vous voulez que quelqu'un autre que l'Avocat du recours collectif parle en votre nom.

3. Qui paie les honoraires des avocats ?

Dans cette affaire, les avocats du recours collectif ne sont pas payés pour les services rendus. De plus, ils ont payé à l'avance toutes les dépenses pour intenter le procès. Si le Recours collectif aboutit en raison du travail de l'Avocat du Recours collectif, ce dernier peut demander aux accusés de lui payer ses honoraires et dépenses. Vous n'aurez pas à payer les honoraires de l'Avocat du recours collectif.

SI VOTRE FILS/FILLE OU VOUS FRÉQUENTEZ UN ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE ET SOUFFREZ DE DIABÈTE, ET QUE VOUS VOULEZ POSER DES QUESTIONS RELATIVES AUX SOINS OFFERTS EN CLASSE, VEUILLEZ CONTACTER :

Le Coordinateur de la Section 504 et/ou le Directeur du service de la santé

ET/OU

Neil Somerfeld, Section 504 Gestionnaire de programme pour la Ville de New York
Département de l'Éducation
718-310-2429
504Questions@schools.nyc.gov

Les Directeurs du service de la santé

| Bureaux des Districts au niveau des Borough/ de toute la Ville | Directeur du service de la Santé | E-mail | Numéro de téléphone | Adresse |
|---|---|---------------------------|----------------------------|--|
| Affinity | Norberto Perez | NPerez4@schools.nyc.gov | 718-935-3891 | 131 Livingston St, Rm 607 Brooklyn, NY 11201 |
| Brooklyn North 13, 14, 15, 16, 19, 23, 32 | Laurell Watson | LWatson21@schools.nyc.gov | 718-935-3663 | 131 Livingston St, Rm 506 Brooklyn, NY 11201 |

| Bureaux des Districts au niveau des Borough/ de toute la Ville | Directeur du service de la Santé | E-mail | Numéro de téléphone | Adresse |
|---|---|-----------------------------------|----------------------------|--|
| Brooklyn South 17, 18, 20, 21, 22 | Juliana Felix-Barret | JFelixBarret@schools.nyc.gov | 718-759-4921 | 415 89th St, Rm 509 Brooklyn, NY 11209 |
| Bronx 7, 8, 9, 10, 11, 12 | Marleni Moreira | MMoreira3@schools.nyc.gov | 718-828-4694 | 1230 Zerega Ave Bronx, NY 10462 |
| Manhattan 1, 2, 3, 4, 5, 6 | Magdalene Gomes | MGomes6@schools.nyc.gov | 212-356-7530 | 333 7th Ave, 8th Fl New York, NY 10001 |
| Queens North 24, 25, 26, 30 | Carin Jean Pierre-Destin | CPierre@schools.nyc.gov | 718-391-8572 | 28-11 Queens Plaza North, 4th Fl Long Island City, NY 11101 |
| Queens South 27, 28, 29 | Rachelle Lewis | QSHHealthDirector@schools.nyc.gov | 347-647-1388 | 82-01 Rockaway Blvd, Rm 420 Ozone Park, NY 11416 |
| Staten Island 31 | Stephanie Caloir | SCaloir@schools.nyc.gov | 718-556-8383 | 715 Ocean Terrace, A-309 Staten Island, NY 10301 |

**POUR TOUTE QUESTION CONCERNANT CE PROCÈS, VOUS POUVEZ
CONTACTER LES DÉFENDANTS DES DROITS DES PERSONNES HANDICAPÉES
POUR RECOURS COLLECTIF :**

[DISABILITY RIGHTS ADVOCATES](#)

diabeteslawsuit@dralegal.org
655 Third Avenue, 14th Floor
New York, NY 10017
Tel : (212) 644-8644

**POUR TOUTE QUESTION CONCERNANT LE DIABÈTE DANS LES ÉCOLES, VOUS
POUVEZ CONTACTER :**

[AMERICAN DIABETES ASSOCIATION](#)

1-800-DIABETES (342-2383)

askada@diabetes.org